

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260430-ACTE202605015-DE



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	050	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	
PRÉSENTS : 24	Absents représentés : M. COUTURIER par MME RAFOUJAUULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 28	
	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2025

M. PIERRON, Maire adjoint chargé des finances de la commune d'Egly, propose à l'assemblée de prendre connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025 qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la séance et laisse la Présidence à Madame Martine DELAVOIX.

MME DELAVOIX demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation législative et réglementaire régissant ces documents,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

AYANT ENTENDU l'exposé de M. PIERRON sur le compte financier unique,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260430-ACTE202605015-DE



Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 3 ASBTENTIONS,

APPROUVE le compte financier unique principal 2025, arrêté en réalisation comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	Recettes réalisées (A)	6 681 939,16 €	772 478,31 €	7 454 417,47 €
	Restes à réaliser recettes (B)		388 660,00 €	388 660,00 €
Dépenses	Dépenses réalisées (C)	5 609 034,11 €	1 603 735,47 €	7 212 769,58 €
	Restes à réaliser dépenses (D)		22 951,79 €	22 951,79 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (E=A-C)	1 072 905,05 €	-831 257,16 €	241 647,89 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (F)	4 307 375,37 €	-366 864,63 €	3 940 510,74 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (G=E+F)	5 380 280,42 €	-1 198 121,79 €	4 182 158,63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (H=B-D)		365 708,21 €	365 708,21 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit (E+G+H)	5 380 280,42 €	-832 413,58 €	4 547 866,84 €
	Affectation 1068		835 000,00 €	
	Excédent de fonctionnement reporté (002)	4 545 280,42 €		

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD